



## NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

**MESDAMES ET MESSIEURS  
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seloncourt le 03 juin 2024

### ⇒ ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

#### 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 avril 2024

Conformément aux règles de transmission des actes réglementaires, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 avril 2024 joint au projet de délibération.

#### 2. Motion à l'initiative de l'Association des petites villes de France relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales

Le gouvernement a récemment annoncé la mise à contribution financière des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

La réduction progressive de l'autonomie financière et fiscale rend les collectivités de plus en plus vulnérables aux décisions budgétaires de l'Etat. Ce sont en particulier les investissements qui sont visés. Ces derniers, pourtant indispensables à la bonne santé du tissu économique local, sont d'autant plus nécessaires pour réussir la transition écologique.

Face à ces injonctions contradictoires, le Bureau de l'Association des Petites Villes de France propose aux collectivités d'adopter une motion.

### ⇒ FINANCES

#### 3. Approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local.

Le compte de gestion est voté par l'assemblée délibérante et son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

#### 4. Approbation du Compte Administratif 2023

Les documents joints synthétisent les principaux mouvements et soldes de l'exercice 2023.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

#### 5. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Selon les termes de l'instruction comptable M57, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'affectation du résultat d'exploitation qui permettra de :

- combler le déficit et/ou l'excédent d'investissement de l'exercice précédent ainsi que le déficit des crédits reports de l'exercice précédent ;
- reprendre l'exercice de clôture de cet exercice et de l'affecter ou à la section de fonctionnement ou à la section d'investissement.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

## **6. Etat des opérations immobilières réalisées en 2023**

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens communaux, les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière, après vote du compte administratif.

Pour la Commune de Seloncourt, le tableau récapitulatif des opérations immobilières réalisées en 2023 est joint en annexe, celui des incidences financières est néant pour 2023.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

## **7. Taux horaires des agents communaux pour l'année 2024**

Les taux horaires des agents communaux travaillant en régie et le tarif des engins utilisés sont révisés chaque année et arrondis à la demi-unité monétaire la plus proche. La valeur de l'index du bâtiment BT01 en janvier 2024 s'élève à 130,80. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs tels qu'ils sont inscrits au tableau du projet de délibération et applicables au 1er janvier 2024.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

## **8. Indemnité de gardiennage de l'Eglise communale pour l'année 2024**

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales a été revalorisé à 503,42 € pour l'année 2024 pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au gardien de l'église communale, Monsieur l'Abbé Séraphin TCHICAYA LOEMBA, domicilié à Seloncourt, cette indemnité, dès lors qu'il en formulera la demande.

L'indemnité sera versée à la Paroisse Catholique Saint-Eloi.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

## **9. Indemnisation de frais – Formation informatique**

Par délibération prise le 20 mars 2003, le conseil municipal a autorisé, dans le cadre des Espaces Publics Numériques, les actions de formation informatique réalisées bénévolement par Mme Claudine SLUPINSKI.

Cette dernière assurera une nouvelle session de formation de septembre 2024 à juin 2025 à raison de 6 heures hebdomadaires hors vacances scolaires.

Il est proposé d'indemniser Mme Claudine SLUPINSKI pour les frais occasionnés par ce travail bénévole en lui versant une somme forfaitaire de 370 euros.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

## **10. Modification des tarifs communaux**

Il convient d'actualiser les tarifs des secteurs de la Petite-Enfance, de l'Animation et du cimetière en raison de l'évolution de la réglementation.

Les sommes sont encaissées par les régies de recettes respectives ou directement sur le budget communal.

Les tarifs sont établis et actualisés comme indiqués dans le tableau ci-joint.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

## **11. Renouvellement de la convention de partenariat pour le fonctionnement et le financement du Centre Médico-Scolaire Unique du Pays de Montbéliard et alentours**

Les centres médico-scolaires (CMS) organisent les visites médicales des élèves d'une zone géographique donnée, regroupant ainsi plusieurs établissements du premier et second degré publics.

Les équipes sont composées de médecins scolaires et de secrétaires placés sous la responsabilité du médecin responsable départemental, conseiller technique auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) et d'infirmières scolaires dont les missions sont encadrées par l'infirmière responsable départementale, conseillère technique auprès du DASEN.

Leur vocation est de permettre aux enfants présentant un problème de santé, un handicap ou des difficultés d'adaptation scolaire de vivre au mieux leur scolarité.

En vertu d'une ordonnance d'octobre 1945, le fonctionnement matériel (locaux, mobilier, équipement informatique...) des CMS est à la charge des communes de plus de 5 000 habitants.

A la demande de l'Inspection académique et de la sous-préfecture, un Centre Médico-Scolaire Unique (désigné par le sigle CMSU) a été créé début 2012 pour intervenir dans tous les établissements scolaires du Pays de Montbéliard.

Sept communes se sont associées à Montbéliard, dans le cadre d'une convention, pour prendre en charge cette structure. Le CMSU est implanté 2 rue Jean Mermoz à Montbéliard.

Son fonctionnement et le calcul de la participation financière annuelle de chaque commune s'effectuent selon les modalités définies dans la convention de partenariat.

Cette dernière étant arrivée à échéance il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

⇒ **PERSONNEL**

**12. Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet à la crèche de Seloncourt - Annule et remplace la délibération DCM20211026-5 en date du 26/10/2021**

Par délibération en date du 26 octobre 2021, un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet a été créé afin de pérenniser l'encadrement des enfants à la crèche de Seloncourt.

Devant la difficulté de recruter du personnel titulaire, le poste a été pourvu par un agent contractuel.

Or, la délibération en date du 26 octobre 2021 ne précisait pas cette possibilité.

C'est pourquoi il y a lieu de reprendre une délibération en précisant la mention suivante :

« Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel en raison des difficultés de recrutement d'auxiliaires de puériculture titulaires du concours de la fonction publique territoriale ».

La Commission Personnel, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

**13. Règlement général de la protection des données – Convention avec l'ADAT pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données**

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose aux collectivités de nommer un Délégué à la Protection des Données, et de respecter ledit règlement,

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention (jointe en annexe) avec l'ADAT pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données afin d'être en conformité avec le RGPD.

Les conditions tarifaires sont détaillées dans les conditions tarifaires jointes en annexe.

La Commission Personnel, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

⇒ **ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – FORÊT**

**14. Bilan de concertation et arrêt des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Énergies Renouvelables (ZAE nR)**

Lors du conseil du mois d'avril, les élus ont fixé les modalités de concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Cette concertation étant terminée, il est demandé aux élus d'en approuver les conclusions et de valider les ZAE nR retenues sur la commune.

La Commission Environnement-Cadre de vie-Forêt, réunie le 23 mai 2024, a émis un avis favorable.

⇒ **BÂTIMENTS – PATRIMOINE – CIMETIERE**

**15. Travaux d'aménagement et de rénovation de la crèche – Subvention CAF**

Dans le programme de rénovation de bâtiment, la ville de Seloncourt envisage les travaux suivants à la crèche Irène THARIN :

- La création d'un espace bébé sécurisé,
- La mise en place de stores sur l'Atrium.

Le montant de ces travaux est estimé à 8 582.72 € H.T. soit 10 299.26 € T.T.C.

Une aide financière à hauteur de 80% du montant HT, soit 6 866,18 € peut être sollicitée à la CAF dans le cadre du « Fonds de modernisation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ».

La part ville s'élèverait donc à 3 433,08 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention à la CAF.

La Commission Bâtiments, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024.

**16. Travaux d'aménagement et de rénovation de la restauration / périscolaire Marcel LEVIN – Subvention CAF**

Dans le programme de rénovation de bâtiment, la ville de Seloncourt envisage les travaux suivants dans l'espace restauration / périscolaire Levin :

- L'étanchéité de la toiture terrasse, faux plafond et éclairage de la salle de restauration/périscolaire,
- La fourniture et installation de stores intérieurs dans la salle d'extension périscolaire,
- L'installation d'une clôture, portail et portillon sécurisé.

Le montant de ces travaux est estimé à 47 296.50 € H.T. soit 56 755.80 € T.T.C.

Une aide financière peut être sollicitée à la CAF dans le cadre du « Fonds d'investissement pour l'aide à la rénovation de locaux ALSH ».

Le montant des travaux subventionnables serait de 24 710.25 € H.T. à un taux de 60% soit 14 826,15 €.

La part ville s'élèverait donc à 41 929,65 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention à la CAF.

La Commission Bâtiments, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024.

⇒ **VOIRIE - CIRCULATION**

**17. Renaturation de la Place du 8 Mai – Demandes de subventions**

Les travaux de réaménagement de la place du 8 mai sont estimés à 100 000 €HT soit 120 000 €TTC et devraient être réalisés selon l'échéancier suivant :

- |   |                |
|---|----------------|
| - lancement de l'appel d'offre :                    | JUILLET 2024   |
| - date prévisionnelle de démarrage de l'opération : | SEPTEMBRE 2024 |
| - date prévisionnelle de fin de l'opération :       | AVRIL 2025     |

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

| Co-financeurs  |                               | Dépenses subventionnables |                         | Taux       | Subventions escomptées € | %                           |                  |
|--|-------------------------------|---------------------------|-------------------------|------------|--------------------------|-----------------------------|------------------|
|  |                               |                           |                         |            |                          | Sur total H.T.<br>100 000 € | Sur total T.T.C. |
| <b>DEPARTEMENT</b>   | CONTRAT P@C                   | 100 000,00                | Totalité de l'opération | <b>30%</b> | 30 000,00                | 30,00%                      | 25,00%           |
| <b>REGION</b>  | PROTECTION DE LA BIODIVERSITE | 100 000,00                | Totalité de l'opération | <b>50%</b> | 50 000,00                | 50,00%                      | 41,67%           |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES</b>                          |                               |                           |                         |            | <b>80 000,00</b>         | <b>80,00%</b>               | <b>66,67%</b>    |
| <b>MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT</b> |                               |                           |                         |            | <b>40 000,00</b>         |                             | <b>33,33%</b>    |
| <b>TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.</b>                           |                               |                           |                         |            | <b>120 000,00</b>        | <b>100%</b>                 |                  |

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des co-financeurs listés ci-dessus.

La Commission « Voirie » réunie le 22 mai 2024 a émis un avis favorable.

#### 18. Renaturation de la rue d'Audincourt – Demandes de subventions – Annule et remplace la DCM20221216-8 du 16 décembre 2022

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage de Pays de Montbéliard Agglomération sont terminés.

L'enfouissement des réseaux ainsi que l'éclairage public sur la rue d'Audincourt ont été réalisés et il convient de finaliser l'aménagement de la route départementale (RD34) en ce qui concerne la couche de roulement ainsi que les trottoirs, parkings et plantations.

L'opération sera réalisée en deux phases sur 2024 et 2025 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- lancement de l'appel d'offre : JUILLET 2024
- date de démarrage de l'opération - phase 1 : SEPTEMBRE 2024
- date de démarrage de l'opération - phase 2 : MAI 2025
- date de fin de l'opération : OCTOBRE 2025

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

| Co-financeurs  |                   | Programme                                      |                | Dépenses subventionnables |              | Taux   | Subventions escomptées € |                       | %                              |                   |               |               |
|--|-------------------|--|----------------|---------------------------|--------------|--|--------------------------|-----------------------|--------------------------------|-------------------|---------------|---------------|
|  |                   |  |                |                           |              |  |                          |                       | Sur total H.T.<br>820 762,25 € | Sur total T.T.C.  |               |               |
| <b>DEPARTEMENT DU DOUBS</b>                                  | OPSA              |  | PHASE 1 - 2024 | 175 000,10 €              | 355 576,60 € | COUCHE DE ROULEMENT                                  | 100%                     | 175 000,10            | 355 576,60                     | 43,32%            | 36,10%        |               |
|  |                   |  | PHASE 2 - 2025 | 180 576,50 €              |              |  |                          | 180 576,50            |                                |                   |               |               |
| <b>DEPARTEMENT DU DOUBS</b>                                  | CONTRAT P@C       | SOUTIEN AUX PROJETS LOCAUX                     | PHASE 1 - 2024 | 100 000,00                | 200 000,00   | PLAFONNE A 200 000 €                                 | 30,00%                   | 30 000,00             | 60 000,00                      | 7,31%             | 6,09%         |               |
|  |                   |  | PHASE 2 - 2025 | 100 000,00                |              |  |                          | 30 000,00             |                                |                   |               |               |
| <b>ETAT</b>  | AMENDES DE POLICE |  | PHASE 1 - 2024 | 99 175,00                 | 99 175,00    | 789 ML DE TROTTOIRS A 75€ ET 400 M² A 100 € DE PAVES | 25,00%                   | 13 850,00             | 24 793,75                      | 3,02%             | 2,52%         |               |
|  |                   |  | PHASE 2 - 2025 |                           |              |  |                          | 10 943,75             |                                |                   |               |               |
| <b>ETAT</b>  | FONDS VERTS       | AXE2 - RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES | PHASE 1 - 2024 | 224 766,92                | 465 185,65   | TOTALITE DE L'OPERATION SAUF COUCHE DE ROULEMENT     | 45,00%                   | 101 145,11            | 209 333,54                     | 25,50%            | 21,25%        |               |
|  |                   |  | PHASE 2 - 2025 | 240 418,73                |              |  |                          | 108 188,43            |                                |                   |               |               |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES</b>                          |                   |  |                |                           |              |  |                          | <b>PHASE 1 - 2024</b> | <b>319 995,21</b>              | <b>649 703,89</b> | <b>79,16%</b> | <b>65,97%</b> |
|  |                   |  |                |                           |              |  |                          | <b>PHASE 2 - 2025</b> | <b>329 708,68</b>              |                   |               |               |
| <b>MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT</b> |                   |  |                |                           |              |  |                          |                       | <b>335 210,81</b>              |                   | <b>34,03%</b> |               |
| <b>TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.</b>                           |                   |  |                |                           |              |  |                          |                       | <b>984 914,70</b>              | <b>100%</b>       |               |               |

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des co-financeurs listés ci-dessus.

La Commission « Voirie » réunie le 22 mai 2024 a émis un avis favorable.

## **19. Extension du réseau de vidéoprotection – Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.)**

La ville de Seloncourt souhaite se doter de cinq caméras supplémentaires afin de compléter son réseau de vidéoprotection :

- Une caméra sur la salle polyvalente,
- Quatre caméras « lecture de plaques » installées au carrefour rue des Vignottes / rue d'Audincourt.

L'estimation des travaux est de 20 000 € H.T. soit 24 000 € T.T.C.

L'Etat, qui encourage ces équipements, cofinance ces travaux au titre du Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) à hauteur de 50% selon les enveloppes disponibles.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention à l'Etat au titre du F.I.P.D.

La Commission « Voirie » réunie le 22 mai 2024 a émis un avis favorable.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024.

## **20. Programme de rénovation de l'éclairage public 2024 – Demande de subvention au SYDED**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation du SYDED afin de poursuivre le remplacement de 38 points lumineux des rues suivantes :

- Rue du Général Leclerc (entre n°11 et n°93) = 17
- Rue René-Jacques Lovy = 9
- Impasse Randruya = 3
- Rue Marcel Aymé = 4
- Rue Vincent Scotto = 5

Ces travaux seront réalisés en REGIE pour un montant de 17 732 € TTC.

Le SYDED participe à hauteur de 125 € par point lumineux soit 4 750 €.

La Commission « Voirie » réunie le 22 mai 2024 a émis un avis favorable.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2024.

## **21. Règlement de voirie de la ville de Seloncourt**

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le règlement de voirie.

La Commission « Voirie » réunie le 22 mai 2024 a émis un avis favorable.

## **22. Syndicat du Gaz de la Région de Montbéliard (SYGAM) – Modification statutaire**

Le Comité Syndical du SYGAM s'est prononcé en faveur d'une modification des statuts portant sur :

- l'ajout, à l'article 3.1 des statuts en vigueur, d'un item complémentaire ainsi rédigé pour permettre au syndicat d'accompagner des projets de transition énergétique en participant au financement de projet sur ses communes membres : « - *l'intéressement et la participation à tous projets en lien avec la transition énergétique, portés sur le territoire du Syndicat par les communes membres du SYGAM et les établissements publics auxquelles elles adhèrent, l'action du Syndicat devant alors se limiter à son propre ressort territorial ;* » ;
- l'actualisation de l'article 3.2.1 alinéas 1 et 2 en remplaçant les références au Code des Marchés Publics par des références au Code de la Commande Publique ;
- l'ajout, à l'article 8 alinéa 1, des termes mentionnés en gras, afin d'être en adéquation avec la modification proposée de l'article 3.1, « **Le budget du SYGAM pourvoit aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet et ses attributions incombant à celui-ci, à l'aide :...** »,

La décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres SYGAM.

Il est demandé aux élus de se prononcer sur cette modification.

La Commission « Voirie » réunie le 22 mai 2024 a émis un avis favorable.

⇒ **URBANISME**

**23. Vente de parcelles de terrain à la société Néolia**

L'enquête publique a émis un avis favorable pour la vente du chemin rural désaffecté lieu-dit aux « champs montants » situé entre les communes d'Audincourt et Seloncourt.

La société Néolia s'est porté acquéreur des parcelles AC125 à AC130 d'une superficie totale de 114ca.

Suivant l'estimation des domaines, le prix proposé pour cette vente est de 8 euros le m<sup>2</sup>, soit un total de 912 euros.

Il est demandé aux élus de se prononcer sur cette vente.

La Commission Urbanisme, réunie le 27 mai 2024, a émis un avis favorable.

**24. Autorisation de signature d'un bail emphytéotique – Parcelles de terrain agricole avec la SCEA Ferme des Minimes**

La SCEA FERME DES MINIMES, spécialisée dans l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs, domiciliée « aux Minimes » 25230 SELONCOURT, a souhaité la conclusion d'un bail emphytéotique avec la commune, concernant les parcelles de terrain agricole suivantes, proches de son exploitation.

| SECTIONS | NUMEROS | LIEU-DIT     | CONTENANCE            |
|----------|---------|--------------|-----------------------|
| AL       | 699     | Aux minimes  | 01ha 63a 28ca         |
| AK       | 93      | Aux minimes  | 18a 02ca              |
| AK       | 94      | Aux minimes  | 01ha 06a 10ca         |
| AK       | 95      | Aux minimes  | 19a 30ca              |
| B        | 11      | Es Ambrey    | 75a 02ca              |
|          |         | <b>TOTAL</b> | <b>03 ha 81a 72ca</b> |

La conclusion de ce bail permettra à la SCEA Ferme des Minimes d'agrandir son espace de promenade et de pâturage pour les chevaux.

Le bail sera consenti pour une durée de 99 ans contre une redevance annuelle à l'euro symbolique.

Les frais d'acte notarié afférents au bail seront à la charge de la SCEA des Minimes.

La Commission Urbanisme, réunie le 27 mai 2024, a émis un avis favorable.

**25. Autorisation de vente de terrains communaux et d'une parcelle boisée à M. Maël VERNEREY – Annule et remplace la délibération DCM20220607-18 en date du 7 juin 2022 et la délibération DCM20221216-10 en date du 16 décembre 2022**

Par délibération DCM20221216-10 en date du 16 décembre 2022, le conseil municipal a autorisé la vente à Monsieur Philippe VERNEREY, propriétaire du Centre équestre des Minimes, des parcelles suivantes au prix total de 2 953 €.

| N° de parcelles       | Lieux-dits       | Surfaces                  |
|-----------------------|------------------|---------------------------|
| Parcelle B 10         | Es Madrey        | 796 m <sup>2</sup>        |
| Parcelle AH 206       | Bas de Charmois  | 7564 m <sup>2</sup>       |
| Parcelles AK 91       | Rond des Billods | 1603 m <sup>2</sup>       |
| <b>Surface totale</b> |                  | <b>9963 m<sup>2</sup></b> |

Entre-temps, Monsieur Philippe VERNEREY a pris sa retraite et le nouveau propriétaire du Centre équestre est désormais son fils, Monsieur Maël VERNEREY.

La vente des parcelles n'ayant pas encore été réalisée, il convient de prendre une nouvelle délibération afin de modifier le nom de l'acquéreur.

La Commission Urbanisme, réunie le 27 mai 2024, a émis un avis favorable.

⇒ **DECISIONS ET ARRETES DU MAIRE** (cf. tableaux joints)

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des comptes-rendus des décisions et arrêtés qui ont été pris.

⇒ **QUESTIONS ORALES**

Selon éléments avancés en début de séance.